

MONTAGNE DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 19 janvier 2018 - Montgailhard (09)

INSTALLATION DU PARLEMENT DE LA MONTAGNE



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

Sommaire

EDITO DE CAROLE DELGA	03
UNE INSTANCE DE CONCERTATION UNIQUE EN FRANCE, DÉDIÉE AUX ACTEURS DE LA MONTAGNE	04
UN PARLEMENT IMAGINÉ POUR ET PAR LA COMMUNAUTÉ MONTAGNARDE	06
UN FONCTIONNEMENT ADAPTÉ AU TRAVAIL COLLABORATIF	08
LA FEUILLE DE ROUTE 2018 DU PARLEMENT	10
CHIFFRES CLÉS - LA MONTAGNE EN OCCITANIE	12

Notre région est riche de la diversité de ses territoires, leurs atouts et leur potentiel s'expriment quotidiennement. Dans nos montagnes, des entreprises innovent et s'exportent à l'international, des associations s'organisent pour améliorer et préserver le cadre de vie, notre jeunesse réussit et invente l'avenir, des touristes reviennent plus nombreux chaque année pour découvrir des sites hors du commun... Parce qu'ils sont riches d'hommes et de femmes passionnés, de valeurs fédératrices, de métiers traditionnels et d'entreprises audacieuses, mais également sources de bien-être et de loisirs, ces territoires représentent une véritable force pour notre région. Un atout majeur dans notre stratégie de développement et de rayonnement. L'enjeu de l'action publique est donc d'accompagner cette émulation, pour la soutenir, la valoriser, afin qu'elle génère des retombées directes pour ces territoires, en termes économiques mais aussi de qualité de vie, d'accès au service public, de préservation de l'environnement. Si ce potentiel est indéniable, il nécessite donc d'être accompagné, soutenu et renforcé. Développer de nouvelles activités, anticiper les besoins de compétences, accompagner la formation de notre jeunesse, préserver et valoriser l'environnement, répondre aux nouvelles attentes des touristes... sur de nombreux sujets, il convient d'imaginer aujourd'hui, ce qui fera la montagne de demain.

Dans une région de la taille d'un pays, il est par ailleurs déterminant de maintenir et renforcer ce lien de proximité indispensable pour que la dynamique régionale que nous avons impulsée irrigue l'ensemble de nos territoires. Depuis 2016, nous



“ nous proposons aux forces vives de nos territoires de participer à la construction de notre région ”

œuvrons donc collectivement à renouveler nos modes de dialogue avec les acteurs de terrain. Rapprocher les territoires et ceux qui les animent au quotidien de la collectivité, c'est là tout l'enjeu de la République des territoires que nous défendons. Il s'agit également de nous rassembler, nous retrouver autour de valeurs communes et fédératrices. Ce Parlement sera ainsi un formidable espace d'animation de la communauté montagnarde.

Aujourd'hui, l'installation du Parlement de la Montagne représente une nouvelle étape déterminante de notre stratégie pour les territoires de massif. Les travaux et projets imaginés par les membres de cette instance de concertation inédite permettront de guider notre stratégie régionale. Ainsi, le Plan Montagne que nous élaborerons cette année sera directement enrichi par les travaux de ses membres.

“ Dans le cadre du Parlement de la Mer, de l'Assemblée des Territoires, et désormais avec ce Parlement de la Montagne, nous proposons aux forces vives de nos territoires de participer à la construction de notre région, des Pyrénées à la Méditerranée, parce que nous sommes convaincus que la réussite de notre projet régional se joue essentiellement dans nos territoires !

Carole Delga
Présidente de la Région
Occitanie/ Pyrénées-Méditerranée

Une instance de concertation unique en France dédiée aux acteurs des territoires de montagne

Chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée déploie depuis 2016 un plan d'actions équilibré et structurant à destination de l'ensemble des territoires qui la composent.

Sur le volet Montagne, la création d'une vice-présidence, d'une commission sectorielle et d'un budget dédié ont notamment permis de structurer et d'organiser l'accompagnement des zones de massif et de leurs acteurs. Aujourd'hui, avec l'installation du Parlement de la Montagne, la Région franchit **une nouvelle étape de sa stratégie pour le développement et le rayonnement des territoires de montagne**, qui se traduira notamment **d'ici fin 2018 par l'adoption d'un Plan Montagne régional**. Les membres du Parlement seront ainsi invités à travailler et à faire remonter leurs contributions dès cette année afin d'enrichir ce futur Plan régional pour la montagne.

En Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les zones de massif représentent près de 55 % du territoire régional

UN LABORATOIRE D'IDÉES POUR CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT LE FUTUR DES TERRITOIRES DE MONTAGNE

Parce qu'il propose une nouvelle forme de dialogue entre la collectivité et ceux qui font la montagne au quotidien, ce Parlement sera un outil stratégique pour rapprocher les acteurs aujourd'hui dispersés sur des territoires éloignés, pour enrichir les politiques régionales et adapter au mieux l'action publique aux attentes du terrain.

Sur le modèle du Parlement de la Mer, le Parlement de la Montagne est une instance d'échanges et de propositions visant à orienter l'action publique au plus près des besoins et attentes des territoires de montagne et de leurs habitants. **A l'issue d'une large concertation conduite en 2017**, l'assemblée régionale a adopté le 20 décembre 2017 la création du Parlement de la Montagne et ses principes de fonctionnement.



• Darnaud Antoine - Région Occitanie



Les missions du Parlement de la Montagne

- Une **instance force de proposition** : pour l'adaptation des politiques aux besoins des habitants et territoires de montagne ;
- Un **catalyseur de projets** : le Parlement de la montagne, via la constitution de groupes-projets, pourra conduire ou suivre des expérimentations thématiques ou locales en vue de leur capitalisation et de leur diffusion ;
- Une **caisse de résonance** : pour fédérer la communauté montagnarde et porter la voix, les enjeux et le rayonnement de la montagne d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée. Les enjeux et les intérêts de la montagne et de ses habitants seront portés auprès des instances nationales et européennes.



Scheiber Frédéric - Région Occitanie

Un Parlement imaginé pour et par la communauté montagnarde

Dans la perspective de déployer un outil véritablement adapté aux besoins et réalités de ces territoires, **la Région a souhaité consulter largement lors de la phase de préfiguration du futur Parlement.**

Ainsi, afin de définir ses thèmes de travail et son fonctionnement, la Région a organisé une concertation avec l'ensemble des forces vives des territoires de montagne de juin à octobre 2017 :

- **7 rencontres territoriales** du 26 juin au 6 juillet 2017 et **1 "rencontre numérique"** pour recueillir les attentes des acteurs de la Montagne ;
- **2 journées d'ateliers inter-massifs**, en septembre et octobre 2017, pour réfléchir au fonctionnement du futur Parlement et définir le programme de travail du Parlement en 2018.

1 millier de participants et plus de 5 000 contributions lors de la concertation

Les rencontres territoriales pour la création du Parlement de la Montagne et les 2 ateliers inter-massifs ont rassemblé **plus d'un millier de participants** (citoyens, membres d'associations, professionnels, élus, acteurs institutionnels...) venus partager leurs attentes et leurs idées autour de deux thématiques de travail :

- Les sujets prioritaires pour les territoires de montagne ;
- Les modalités de travail et le fonctionnement du futur Parlement.

Cette étape de préfiguration était également enrichie par des outils numériques accessibles en ligne pour permettre au plus grand nombre de participer et de faire remonter des propositions. A l'issue de cette phase de concertation, **plus de 5000 contributions ont été proposées à la Région.**



Boutonnet Laurent - Région Occitanie

DES VALEURS ET DES PRÉOCCUPATIONS COMMUNES

Les différentes étapes de la concertation ont permis de mettre en lumière les principaux enjeux ainsi que les priorités communes aux différents acteurs et territoires impliqués.

↘ 4 enjeux transversaux :

- Une **montagne attractive** avec le double enjeu de maintenir et d'attirer de nouvelles populations, en particulier des jeunes et des actifs ;
- Une **montagne multi-usages** et la recherche d'équilibres entre activités économiques, préservation des ressources et aménités naturelles ;
- Une **montagne innovante s'appuyant sur un décloisonnement des activités économiques et des emplois**, à travers la mutualisation des emplois saisonniers, le soutien à la pluriactivité ou encore l'investissement de nouvelles niches de développement économique ;
- Une **montagne ouverte** qui doit renforcer ses relations et synergies avec les autres territoires de la région et au-delà, avec les métropoles voisines mais aussi entre les deux massifs et leurs vallées.

↘ 4 priorités :

- La dynamisation de l'**économie montagnarde** ;
- Le **désenclavement et la couverture numérique** des territoires ;
- Le maintien des **services publics et du cadre de vie** ;
- La préservation et la valorisation de l'**environnement**.

Cette étape préalable de concertation a mis en lumière la capacité et l'intérêt des acteurs publics et privés, des deux massifs de la région, à dialoguer entre eux, à partager des valeurs, à concevoir une instance commune de concertation. Ces enjeux et priorités guideront les premiers travaux du Parlement de la Montagne.

Les comptes-rendus des réunions de concertation sont à consulter sur le site internet de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée : www.laregion.fr/Le-Parlement-de-la-Montagne



Scheiber Frédéric - Région Occ

Un fonctionnement adapté au travail collaboratif

Les principes de fonctionnement et d'organisation du Parlement sont issus de la concertation menée en 2017 et **reflètent donc les attentes exprimées par les acteurs de terrain mobilisés dans sa phase de préfiguration.**

➔ Ils reposeront sur 3 concepts clés issus de la concertation :

- Une **représentation large et inclusive**, avec une volonté de forte participation de la société civile (acteurs de terrain) ;
- Un **fonctionnement en « mode projet »** visant la mobilisation des membres autour de groupes-projets thématiques pluri-acteurs complémentaires et inter-massifs ;
- Le **recours maximum au numérique**, sans négliger les rencontres physiques, alternant la déconcentration locale et des événements régionaux inter-massifs.

➔ Ouvert à tous, le Parlement de la Montagne est composé de quatre groupes d'acteurs :

- Les **acteurs de terrain** : élus locaux, habitants, usagers, acteurs économiques, associations, établissements publics locaux...
- Les **partenaires institutionnels** : Etat, Conseils Départementaux, Etablissements Publics régionaux et interrégionaux, organismes socioprofessionnels régionaux et interrégionaux, partenaires hors région invités...
- Les **territoires de projets** présents en zones de massifs : PETR, Pays, Parcs Naturels Régionaux, Parcs Nationaux, agglomérations ;
- Les **experts** : personnes qualifiées et emblématiques, chercheurs, scientifiques...



• Thevault Patrice - CMT Occitanie



3 formats ont été retenus pour cette année 2018 :

- Les **groupes projets** renvoient à des sujets de travail précis, portent des objectifs opérationnels et ont vocation à travailler dans des territoires d'expérimentation. Animé par son chef de file, chaque groupe projet fera l'objet de réunions physiques et de contributions numériques des participants ;
- Les **sujets de réflexion prospective** portent sur **de grandes thématiques** et ont vocation à préparer les groupes projets à venir. Pour chaque sujet prospectif les travaux seront conduits en **atelier** sous la forme essentiellement de **contributions numériques** ;
- Le **Parlement** pourra produire des **contributions numériques** via d'autres instances de concertation existantes afin que soient pris en compte les enjeux montagnards dans les démarches régionales en cours (Occitanie 2040, Contrat de filière bois, Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité...).

Outre les travaux des groupes projets et ateliers, des rassemblements pléniers du Parlement seront organisés 2 à 3 fois par an. La Région assurera l'animation du Parlement, partagée avec les chefs de file des groupes-projets et territoires d'expérimentation. Une plateforme numérique collaborative permettra prochainement d'organiser les travaux du Parlement, de faciliter les échanges entre ses membres et la remontée des propositions à la Région.



A ce jour, **plus de 420 personnes** ont formalisé leur inscription pour participer au Parlement de la Montagne. Les inscriptions sont toujours possibles (voir encadré).

Comment participer ? Renseignements et inscriptions : parlementmontagneoccitanie@laregion.fr

Une **plateforme numérique accessible depuis le site internet de la Région** permettra prochainement aux participants de s'inscrire et de choisir les groupes projets auxquels ils souhaitent participer.

www.laregion.fr/Le-Parlement-de-la-Montagne



• Scheiber Frédéric - Région Occitanie

La feuille de route 2018 du Parlement de la Montagne

5 sujets traités en groupes-projets	5 sujets de réflexion prospectives	Des sujets de contributions du Parlement via d'autres instances
<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la mise en œuvre d'initiatives publiques/privés • Réinventer l'attractivité des territoires en renforçant la filière hédoniste • Dé-précariser les emplois saisonniers et construire une offre de formation bi-qualifiante (état des lieux des réponses existantes, une offre à la carte et accessible) en s'appuyant sur l'outil groupement d'employeurs • Accompagner l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables en montagne • Attractivité et communication du parlement de la Montagne autour d'événementiels et organisation d'une fête de la montagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour des jeunes en montagne : accueil, maintien, accompagnement • Fixer et développer la valeur ajoutée en montagne par une approche transfilières • Quel modèle économique pour les petites stations de montagne ? • L'eau en montagne, autour notamment des dimensions : fonction de château d'eau, petite hydroélectricité, irrigation, zones humides • L'accompagnement des entrepreneurs pluriactifs 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et faire connaître la ressource et la filière bois de montagne <i>Concertation « contrat de filière » (échéance courant 2018) et « programme régional forêt-bois » (stabilisation fin 2018)</i> • La reconnaissance et la valorisation des aménités <i>Concertation « Occitanie 2040 » (élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires au second semestre 2018)</i> • L'intermodalité en Montagne <i>Mise en œuvre des préconisations issues des Etats Généraux du Rail et de l'Intermodalité.</i> • Agriculture de montagne et renégociation de la PAC <i>La préparation du budget communautaire et de la programmation post-2020 est d'ores et déjà amorcée. Elle suppose une veille constante pour argumenter le besoin spécifique de la montagne en matière de cohésion des territoires et d'activité agricole.</i>

Contributions du Parlement au Plan Montagne

FONCTIONNEMENT ET CALENDRIER DE TRAVAIL DES GROUPES-PROJETS



Le pilotage et l'animation des groupes-projets s'appuient sur :

- Un **chef de file** désigné par la Région pour porter les objectifs du groupe projet. Aidé par un accompagnement technique, il pilote le groupe projet et veille à la bonne mise en œuvre de la méthode de travail. Il participe à l'instance d'animation partagée du Parlement de la Montagne ;
- Un **accompagnement technique** défini par la Région. En lien avec le chef de file, il apporte un appui méthodologique et participe à la préparation et à l'animation des travaux.

Ensemble, ils favorisent le travail collectif sur des cas concrets, des finalités pratiques définies et partagées dès le départ.

> **Fin janvier**

Désignation des chefs de files et des accompagnateurs techniques

> **Mars**

Première réunion de l'instance d'animation partagée

Première réunion de chaque groupe-projet : partage de la méthode

> **Juin**

Bilan d'étape des groupes-projets

> **Novembre - décembre**

Bilan de la première année de travail



FONCTIONNEMENT ET CALENDRIER DES TRAVAUX PROSPECTIFS

La Région assurera l'animation et la valorisation des travaux qui seront conduits selon les étapes suivantes :

> **Mars**

Mise en ligne des questions propres à chaque sujet prospectif

> **Mars à mai**

Contributions numériques des membres du Parlement

> **Juin**

Bilan à mi-parcours au sein de l'instance d'animation partagée du Parlement de la Montagne

> **Juillet à octobre**

Organisation de 5 ateliers prospectifs

> **Novembre - décembre**

Bilan des travaux prospectifs

Chiffres clés

LA MONTAGNE EN OCCITANIE

Près de **55%** de la superficie régionale en zone de massif

20 % de la population, soit **1,7 millions** d'habitants

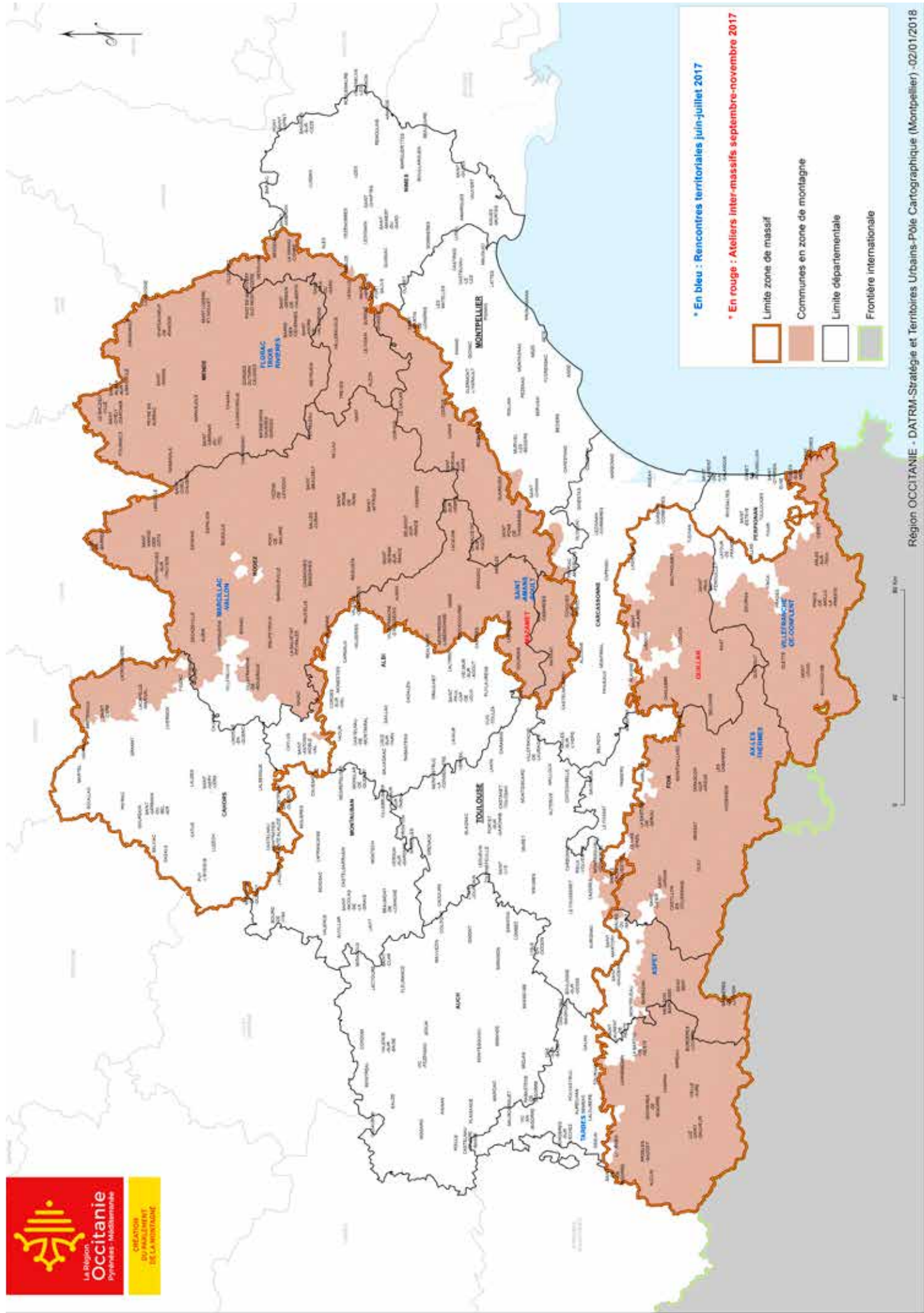
47% des communes, soit **2 083 communes**

Le territoire régional Occitanie couvre **26% du Massif central,** et **75% des Pyrénées françaises**

58% des habitants de la région vivent dans des **communes de 200 à 10 000 habitants**

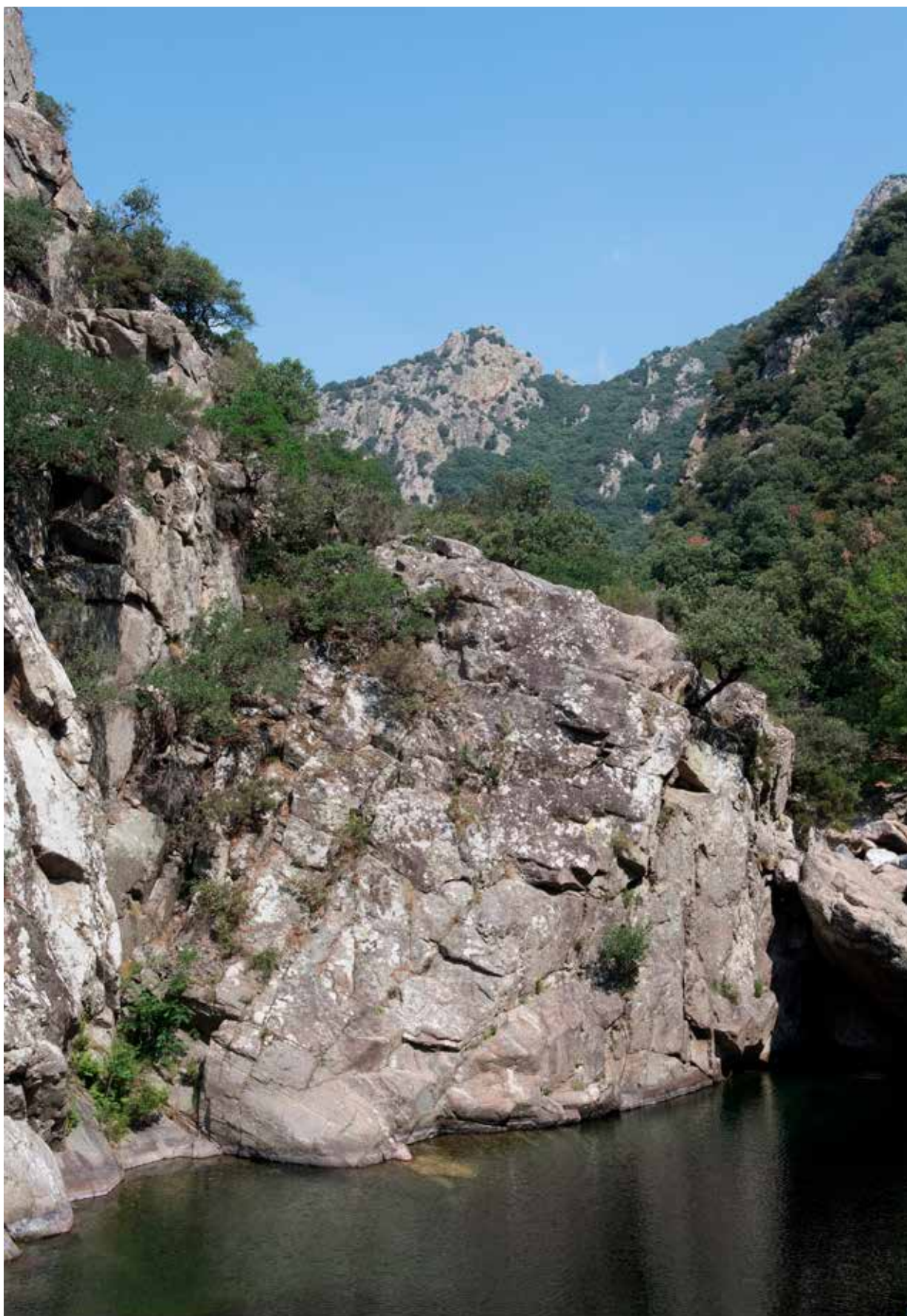


Thebault Patrice - CRT Occitanie



Notes

A series of horizontal dotted lines providing a template for taking notes.



DARNAUD Antoine - Région Occitanie

CONTACTS PRESSE

Frédéric NEUMAN | 05 61 33 53 39 - 06 19 45 88 18
| frederic.neuman@laregion.fr

Service de presse Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Toulouse - 05 61 33 53 49 | 52 75 - service.presse@laregion.fr
Montpellier - 04 67 22 80 47 | 81 31 - presse-region@laregion.fr

 @occitanie | laregion.fr



La Région
Occitanie
Pyrénées - Méditerranée